

Suède

Conseil de l'UE sur les Droits de la Femme

Plan Européen 2030 : Comment favoriser une convergence européenne des droits des femmes et de l'égalité femme-homme ?

Depuis le 18 octobre 2022, le gouvernement de coalition dirigé par le Premier ministre Ulf Kristersson, regroupant sous le même drapeau des Démocrates de Suède, des Chrétiens-démocrates et des Libéraux, conduit une politique de protection des intérêts stratégiques, économiques et sociaux de la Suède. Nation riveraine de la mer Baltique, la Suède occupe une position géopolitique centrale face aux tensions suscitées par la Russie. Entourée de partenaires scandinaves tels que la Finlande, la Norvège et le Danemark, avec lesquels elle partage une histoire et des valeurs communes, la Suède demeure attachée à la coopération régionale et européenne. Membre de l'Union européenne depuis le 1er janvier 1995 et désormais membre de l'OTAN depuis le 7 mars 2024, la Suède affirme sa volonté de contribuer activement à la sécurité et à la souveraineté européenne. Son faible niveau d'endettement, ses capacités industrielles, notamment dans le secteur de la défense, ainsi que ses ressources minières stratégiques, renforcent son rôle essentiel au sein de l'Union.

Dans ce contexte, la question de l'égalité femmes-hommes constitue un pilier fondamental du modèle suédois. La Suède s'est historiquement construite autour d'une forte culture d'égalité, progressivement consolidée par des réformes législatives majeures aux XIX^e et XX^e siècles, jusqu'à devenir aujourd'hui l'un des États les plus avancés en matière d'égalité de genre. Cette ambition s'est traduite sur la scène internationale par l'adoption en 2014 d'une politique étrangère féministe sous le gouvernement de Margot Wallström, faisant de la Suède le premier pays à revendiquer officiellement une diplomatie féministe.

Bien que le mécanisme formel de « diplomatie féministe » ait été suspendu en 2022, l'engagement structurel de la Suède en faveur des droits des femmes demeure inchangé. Les indicateurs nationaux confirment le maintien d'un haut niveau de représentation féminine dans les sphères politique, diplomatique et économique. L'égalité femmes-hommes est aujourd'hui intégrée de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques, ce qui traduit une maturité institutionnelle et sociétale.

Le Plan Européen 2030, qui a pour objectif de favoriser une convergence européenne des droits des femmes, revêt donc une importance stratégique. Malgré les avancées significatives au sein de l'Union, des disparités persistantes subsistent entre États membres concernant l'accès au marché du travail, la lutte contre les violences sexistes, la représentation politique ou encore l'égalité salariale... Ces divergences fragilisent la cohésion européenne et freinent la réalisation d'un espace commun fondé sur l'égalité et la dignité.

Nous soutenons pleinement les objectifs de la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 de la Commission européenne ainsi que la Stratégie 2024-2029 du Conseil de l'Europe adoptée à Reykjavik. Ces stratégies s'articulent notamment autour de la lutte contre les stéréotypes de genre, de la prévention des violences faites aux femmes, de l'accès égal à la justice, de la participation équilibrée à la prise de décision et de l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques publiques.

La Suède soutient d'autant plus cette initiative qu'elle incarne, depuis les années 1970, un modèle de société inclusive. En effet, la ville d'Umeå constitue un exemple reconnu d'intégration systématique de l'égalité de genre dans l'action publique. Les politiques urbaines, les transports, l'aménagement des espaces publics et le logement sont pensés selon une approche de « gender mainstreaming », garantissant une prise en compte effective des besoins différenciés des femmes et des hommes. Ce modèle illustre la possibilité d'une application concrète et mesurable des principes européens.

Sur le plan juridique, la Suède a ratifié la Convention d'Istanbul en 2014, renforçant son cadre législatif contre les violences domestiques et sexuelles. La législation suédoise repose également sur la loi sur la discrimination de 2008 (Discrimination Act), imposant aux employeurs un travail actif de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité salariale. Depuis 2018, la Suède applique une législation fondée sur le principe du consentement explicite en matière de violences sexuelles, plaçant la protection de l'intégrité des femmes au cœur de son droit pénal. Le système de congé parental partagé, incluant des périodes réservées à chaque parent, favorise un équilibre plus équitable des responsabilités familiales et contribue directement à l'indépendance économique des femmes.

En conclusion, la Suède réaffirme donc son engagement ferme et déterminé en faveur d'une convergence européenne ambitieuse des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes. Forte de son expérience nationale et de son implication internationale, elle soutient une Union européenne engagée dans la promotion des valeurs d'égalité, de dignité et d'État de droit. Ainsi, nous nous inscrivons dans une tradition clairement europhile, considérant que l'intégration européenne constitue un levier essentiel pour garantir et approfondir les droits fondamentaux des femmes sur l'ensemble du continent.